



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°délíb. : 001133

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERR0 (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GIRDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chaleze : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudefontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI DanneMarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaurpré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Tramway - Autorisation de signature du marché de contrôle technique

Tramway - Autorisation de signature du marché de contrôle technique

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 Budget annexe Transports « APCP 1 ^{ère} ligne de tramway »	Montant de l'AP : 210 M€ Valeur 2008 (votée en mars 2009, à réviser) Montant du CP 2010 : 5 412 000 € Montant de l'opération : - sur année 2009 : 17 000,00 € - sur la période : 211 957,50 €
L'AP sera révisée ultérieurement sur la base du nouveau projet	

<p>Résumé : La CAGB a lancé une consultation, conformément aux articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics, en vue de la mise en place d'une mission de contrôle technique sur le projet de 1^{ère} ligne de tramway ; cette mission est composée de 2 lots : au titre de l'infrastructure, des équipements et des systèmes d'une part et au titre du centre de maintenance d'autre part. La remise des offres était fixée au 26 octobre 2009 et l'attribution du marché par la CAO a eu lieu le 12 novembre 2009. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de contrôle technique comportant 2 lots.</p>

La CAGB a lancé une consultation en vue de la mise en place d'une mission de contrôle technique sur le projet de 1^{ère} ligne de tramway ; cette mission est composée de 2 lots : au titre de l'infrastructure, des équipements et des systèmes d'une part et au titre du centre de maintenance d'autre part.

Les missions attendues comprennent :

- les opérations de génie civil (dévoisement des réseaux, infrastructure, courants forts et faibles) nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de l'agglomération bisontine y compris déviation des réseaux publics,
- les travaux de bâtiment relatifs à la construction du centre d'exploitation de la ligne de tramway.

Les marchés sont composés de :

- lot n°1 : 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles,
- lot n°2 : 1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle.

La tranche ferme du lot 1 s'inscrit dans la phase « conception », au sein des études de projet (PRO), sur le secteur Hauts du Chazal - Gare Viotte. La tranche conditionnelle 1 poursuit cette phase sur la fin de la partie Est du tracé ; les tranches conditionnelles 2 puis 3 portent sur la phase « réalisation » de l'infrastructure, des équipements et des systèmes sur les 2 secteurs précédemment définis.

La tranche ferme du lot 2 définit la mission de contrôle technique sur la construction du centre de maintenance lors de la phase « conception » (études d'avant projet et de projet). La tranche conditionnelle 1 porte sur une mission durant la phase « réalisation » du bâtiment.

Le marché global est estimé à 196 000 € HT sur le lot n°1 et 69 600 € sur le lot n°2, soit :

- sur le lot n°1 : 9 600 € estimés au titre de la tranche ferme, 6 400 € au titre de la tranche conditionnelle 1, 104 000 € au titre de la tranche conditionnelle 2 et 76 000 € au titre de la tranche conditionnelle 3,
- sur le lot n°2 : 12 000 € estimés au titre de la tranche ferme et 57 600 € au titre de la tranche conditionnelle 1.

Rappel de la procédure - Déroulement de la consultation

L'appel d'offres relatif à la mission de contrôle technique sur le projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon a été lancé le 15 septembre 2009. La remise des offres a été fixée au 26 octobre 2009.

Une séance d'ouverture des plis, en présence du Président de la CAO, a eu lieu le 27 octobre 2009. Toutes les candidatures ont été jugées recevables et les offres ont été recensées pour analyse.

- 3 offres ont été reçues au titre du lot n°1 : QUALICONSULT, APAVE et un groupement avec pour mandataire VERITAS,
- 4 offres ont été reçues au titre du lot n°2 : QUALICONSULT, APAVE, un groupement avec pour mandataire VERITAS et ALPES CONTROLES.

Dans sa séance du 12 novembre 2009, la commission d'appel d'offres a attribué les 2 lots de ce marché aux entreprises dont les offres étaient économiquement les plus avantageuses :

- au titre du lot n°1, au groupement VERITAS/SOCOTEC pour un montant de 179 475 € HT, dans l'hypothèse maximale d'un affermissement des tranches conditionnelles de manière successive,
- au titre du lot n°2, à la société ALPES CONTROLES, pour un montant de 32 482,50 € HT, option comprise.

Les 2 entreprises attributaires des marchés ci-dessus ont été sollicitées pour prolonger la validité de leur offre ; les 2 sociétés ont fait part de leur accord pour la prolonger jusqu'à août 2010.

A la majorité, 8 Contre, 10 Abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- le marché (2 lots) relatif à une mission de contrôle technique :
 - avec le groupement VERITAS/SOCOTEC, pour le lot n°1,
 - avec la société ALPES CONTROLES, pour le lot n°2,
- toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 8

Abstentions : 10

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 05 JUL. 2010